

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU

**Pays de
Landivisiau**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 30 juin 2026

Délibération n°2026-06-107

Date de convocation : 24 juin 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 45	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Adoption des budgets supplémentaires 2026 de la CCPL - Budget principal et budgets annexes Ordures ménagères, Equipôle, Eau et Assainissement

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Guiclan, salle polyvalente Le Triskell, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Ont donné /
procuration

Absent(s) excusé(s) /

Participent aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS Valérie, directrice financière

Secrétaire de séance : Mme LEGAL Juliette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le budget supplémentaire 2026 est un budget correctif intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2026, qu'il modifie en recettes comme en dépenses.

Il a pour vocation :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- d'intégrer les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif au regard des premiers mois de l'exercice,
- d'inscrire de nouvelles opérations.

A l'échelle de la CCPL, ces budgets supplémentaires concernent 5 budgets :

- budget principal,
- budget annexe Ordures ménagères,
- budget annexe Equipôle,
- budget Eau,
- budget Assainissement.

Les budgets annexes Immobilier d'entreprises et Zones d'activités ne nécessitent pas l'adoption d'un budget supplémentaire en raison de la correcte reprise anticipée des résultats au budget primitif et de l'absence d'opérations nouvelles depuis le début de l'année 2026.

Budget principal : le budget supplémentaire 2026 diminue le sur-équilibre en fonctionnement du budget primitif pour atteindre désormais + 900 000 €. La section d'investissement s'équilibre à 623 707 € :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	D/F : 964 943,18 € R/F : 64 943,18 €	623 707,00 €

Budget annexe Ordures ménagères : le budget supplémentaire 2026 s'équilibre de la façon suivante :

BUDGET OM	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
	683,47 €	-193 316,14 €

Budget annexe Equipôle : le budget supplémentaire 2026 s'équilibre de la façon suivante :

BUDGET EQUIPÔLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	1 710,00 €	1 700,00 €

Budget annexe Eau : le budget supplémentaire 2026 s'équilibre de la façon suivante :

BUDGET EAU	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
	264 885,01 €	180 000,00 €

Budget annexe Assainissement : le budget supplémentaire 2026 s'équilibre de la façon suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
	50 000,00 €	103 000,00 €

Le conseil communautaire,

Vu la commission ressources en date du 17 juin 2026,
Vu la conférence des maires en date du 23 juin 2026,

Ayant entendu son rapporteur, M. Thierry Marchal, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Adopte le budget supplémentaire 2026 pour les budgets suivants :**
 - **Budget principal**
 - **Budget annexe Ordures ménagères**
 - **Budget annexe Equipôle**
 - **Budget Eau**
 - **Budget Assainissement**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 03 juillet 2026.

La Secrétaire de séance,
Juliette LEGAL.



Le Président,
Henri BILLON.

